

TRADUCTION DE  
THE ENFRANCHISEMENT OF WOMEN  
(L'ÉMANCIPATION DES FEMMES)

HARRIET TAYLOR MILL

La plupart de nos lecteurs apprendront probablement pour la première fois, en lisant ces pages, qu'une agitation organisée s'est levée aux États-Unis, et même au sein de sa partie la plus civilisée et éclairée, autour d'une question inédite non pas pour les penseurs, ni pour quiconque ressent et reconnaît les principes d'un gouvernement libre et populaire, mais inédite, voire jamais entendue, comme sujet de réunions publiques et d'action politique concrète. Cette question, c'est le droit de vote des femmes ; leur admission, en droit et en fait, à l'égalité de tous les droits, politiques, civils et sociaux, avec ceux des citoyens masculins de la société.

La surprise de beaucoup à l'annonce de cette nouvelle sera d'autant plus grande que l'agitation qui s'est engagée n'est pas un plaidoyer lancé par des écrivains et orateurs masculins en faveur des femmes, celles censées en bénéficier restant indifférentes, voire ouvertement hostiles. Il s'agit d'un mouvement politique, pragmatique dans ses objectifs, mené sous une forme qui témoigne d'une volonté de persévéérer. Et c'est un mouvement non seulement pour les femmes, mais par les femmes. Sa première manifestation publique semble avoir été une Convention des Femmes, tenue dans l'État de l'Ohio, au printemps 1850. Nous n'avons trouvé aucun compte rendu de cette réunion. Les 23 et 24 octobre derniers, une série de réunions publiques se sont tenues à Worcester, dans le Massachusetts, sous l'appellation de "Convention des Droits des Femmes", présidée par une femme et où presque toutes les principales oratrices étaient des femmes ; elles étaient toutefois largement soutenues par des hommes, parmi lesquels figuraient certains des plus éminents leaders de la cause apparentée de l'émancipation des Noirs. Un comité général et quatre comités spéciaux ont été nommés, dans le but de poursuivre l'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

Selon un article du *New York Tribune*, plus de mille personnes étaient présentes tout au long de l'événement, et "si un lieu plus grand avait pu être disponible, plusieurs milliers d'autres y auraient assisté". L'endroit a été décrit comme "bondé dès le début d'auditeurs attentifs et intéressés". Quant à la qualité des discours, ces débats soutiennent avantageusement la comparaison avec ceux de n'importe quel mouvement populaire que nous connaissons, que ce soit dans ce pays ou en Amérique. Il est très rare, dans l'éloquence des réunions publiques, que le verbiage et la déclamation occupent si peu de place, tandis que le bon sens et la raison y prédominent autant. Le résultat de la Convention fut à tous égards encourageant pour ceux qui l'avaient convoquée ; et elle est sans doute destinée à inaugurer l'un des plus importants mouvements de réforme politique et sociale, qui sont les plus belles caractéristiques de notre époque.

Que les promoteurs de cette nouvelle agitation prennent position sur des principes et n'aient pas peur de les déclarer dans toute leur ampleur, sans opportunisme ni compromis, ressortira des résolutions adoptées par la Convention, dont nous retranscrivons une partie.

---

Publié initialement (anonymement) dans la revue *Westminster and Foreign Quarterly Review*, Juillet 1851, éditrice Alice S. Rossi, *Essays on Sex Equality*, 1970, trouvé sur le site associatif acdc2007.

Transcription en L<sup>A</sup>T<sub>E</sub>X : Denise Vella-Chemla, février 2026.

*Résolu* : - Que tout être humain, majeur et résidant depuis une durée suffisante sur le territoire de la nation, tenu d'obéir à la loi, a le droit de participer à son élaboration ; que toute personne dont les biens ou le travail sont imposés pour le soutien du gouvernement a droit à une participation directe à ce gouvernement ; par conséquent,

*Résolu* : - Que les femmes ont droit au suffrage et sont éligibles aux fonctions publiques,... et que tout parti qui prétend représenter l'humanité, la civilisation et le progrès de l'époque est tenu d'inscrire sur ses bannières l'égalité devant la loi, sans distinction de sexe ni de couleur.

*Résolu* : - Les droits civils et politiques ne tiennent pas compte du sexe, et par conséquent le mot "homme" doit être supprimé de toutes les constitutions d'État.

*Résolu* : - Considérant que la perspective d'un emploi honorable et utile est le meilleur stimulant à l'utilisation des avantages de l'éducation, et que la meilleure éducation est celle que nous recevons par nous-mêmes, dans les luttes, les emplois et la discipline de la vie ; il est donc impossible que les femmes puissent tirer pleinement profit de l'instruction qui leur a déjà été accordée, ou que leur carrière puisse rendre justice à leurs facultés, tant que les voies d'accès aux divers emplois civils et professionnels ne leur sont pas ouvertes.

*Résolu* : - Que tout effort visant à éduquer les femmes, sans leur accorder leurs droits et sans éveiller leur conscience par le poids de leurs responsabilités, est futile et constitue un gaspillage de travail.

*Résolu* : - Que les lois patrimoniales, telles qu'elles affectent les personnes mariées, nécessitent une révision complète afin que tous les droits soient égaux entre les deux personnes du couple et que l'épouse ait, de son vivant, un contrôle égal sur les biens acquis par leur travail et leurs sacrifices mutuels, et qu'elle soit héritière de son mari dans la même mesure qu'il est son héritier ; et qu'à son décès, elle ait le droit de disposer par testament de la même part des biens communs que lui.

Voici un bref résumé des principales revendications.

1. L'enseignement dans les écoles primaires et secondaires, les universités, les institutions médicales, juridiques et théologiques.
2. Partage des travaux et des gains, des risques et des rémunérations de l'industrie productive.
3. Une participation égale à la formation et à l'administration des lois municipales, étatiques et nationales - par l'intermédiaire des assemblées législatives, des tribunaux et des bureaux exécutifs.

Il serait difficile de traduire autant de sens juste, pertinent et raisonnable dans un style aussi peu propice que celui de certaines résolutions. Mais quelles que soient les objections que l'on puisse formuler à l'égard de certaines formulations, aucune, à notre avis, ne peut être adressée aux exigences elles-mêmes. Du point de vue de la justice, la question nous paraît trop claire pour être contestée. Du point de vue de l'opportunité, plus on l'examinera en profondeur, plus elle apparaîtra convaincante.

Que les femmes aient autant de droits que les hommes, au titre du droit individuel, au suffrage ou à un siège de juré, il serait difficile pour quiconque de le nier. Cela ne saurait certainement être nié par les États-Unis d'Amérique, en tant que peuple ou en tant que communauté. Leurs institutions démocratiques reposent ouvertement sur le droit inhérent de chacun à avoir voix au chapitre au

sein du gouvernement. La Déclaration d'indépendance, rédigée par ceux qui demeurent leurs plus grandes autorités constitutionnelles, ce document qui a été, dès l'origine, et qui est encore aujourd'hui, le fondement reconnu de leur système politique - commence par cette affirmation explicite :

Nous tenons ces vérités pour évidentes par elles-mêmes que tous les hommes sont créés égaux et qu'ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables ; que parmi ces droits figurent la vie, la liberté et la recherche du bonheur : que pour garantir ces droits, des gouvernements sont institués parmi les hommes, et que leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés.

Nous n'imaginons pas qu'un démocrate américain puisse se soustraire à la portée de ces propos par le subterfuge malhonnête ou ignorant selon lequel le terme "hommes", dans ce document mémorable, ne désignerait pas l'humanité entière, mais un seul sexe ; que "la vie, la liberté et la recherche du bonheur" seraient des "droits inaliénables" d'une seule moitié de l'espèce humaine ; et que "les gouvernés", dont le consentement est affirmé comme l'unique source d'un pouvoir légitime, ne concerneraient que cette moitié de l'humanité qui, par rapport à l'autre, a jusqu'ici assumé le rôle de gouvernant. La contradiction entre principe et pratique est indéniable. Un manquement similaire aux principes fondamentaux de leur doctrine politique a été commis par les Américains dans le cas flagrant des Noirs ; ils commencent à en reconnaître la turpitude. Après une lutte qui, par nombre de ses épisodes, mérite le qualificatif d'héroïque, les abolitionnistes sont aujourd'hui si nombreux et si influents qu'ils détiennent la balance des partis aux États-Unis. Il était logique que les hommes dont les noms resteront associés à l'éradication, du sol démocratique américain, de l'aristocratie de couleur, soient parmi les initiateurs, pour l'Amérique et pour le reste du monde, de la première protestation collective contre l'aristocratie du sexe, une distinction aussi accidentelle que celle de la couleur, et tout aussi étrangère à toutes les questions de gouvernement.

Ces changements devraient concerner non seulement la démocratie américaine, sur laquelle la revendication de l'égalité civile et politique des femmes exerce un attrait irrésistible, mais elle devrait aussi bénéficier aux radicaux et aux chartistes des îles Britanniques, ainsi qu'aux démocrates du continent, qui revendentiquent le suffrage universel comme un droit inhérent, injustement et abusivement refusé. Car avec quelle vérité ou rationalité pourrait-on qualifier le suffrage d'universel, alors que la moitié de l'humanité en demeure exclue ? Déclarer que participer au gouvernement est un droit pour tous, et ne le revendiquer que pour une partie d'entre nous, celle à laquelle appartient le requérant, c'est renoncer jusqu'à l'apparence de principe. Le chartiste qui refuse le suffrage aux femmes n'est chartiste que parce qu'il n'est pas un lord : il fait partie de ces niveleurs qui ne voudraient niveler que par eux-mêmes.

Même ceux qui ne considèrent pas le droit de vote au gouvernement comme un droit personnel, ni ne professent de principes exigeant son extension à tous, adhèrent généralement à des maximes traditionnelles de justice politique avec lesquelles il est impossible de concilier l'exclusion de toutes les femmes des droits fondamentaux de la citoyenneté. L'imposition et la représentation sont un principe fondamental de la liberté anglaise. Même en vertu des lois qui attribuent les biens de l'épouse à son mari, de nombreuses femmes célibataires paient des impôts. L'un des principes fondamentaux de la Constitution britannique est que toute personne doit être jugée par ses pairs ; or, les femmes, lorsqu'elles sont jugées, le sont par des juges et un jury masculins. La loi accorde aux étrangers le privilège de demander que la moitié du jury soit composé d'étrangers, il n'en est pas de même

pour les femmes. Hormis les maximes de détail, qui relèvent d'idées locales et nationales plutôt qu'universelles, il est un impératif de justice reconnu de ne faire aucune distinction dégradante sans nécessité. En toutes choses, la présomption doit aller du côté de l'égalité. Il faut justifier qu'une chose soit permise à une personne et interdite à une autre. Mais lorsque ce qui est interdit échappe à presque tous, ceux à qui cela est permis le chérissent alors le plus, et ils se sentent plus insultés d'être privés ; lorsque non seulement la liberté politique, mais aussi la liberté d'action personnelle sont la prérogative d'une caste ; lorsque même dans l'exercice du travail, presque tous les emplois qui sollicitent les facultés supérieures dans un domaine important, et qui mènent à la distinction, à la richesse, voire à l'indépendance financière, sont réservés au domaine exclusif de la classe dominante, n'offrant pratiquement aucune porte à la classe dépendante, sauf celles que tous ceux qui peuvent entrer ailleurs ignorent avec dédain ; les pitoyables prétextes invoqués pour justifier une répartition aussi grossièrement partielle ne suffiraient pas, même s'ils étaient réels, à la faire passer pour autre chose qu'une injustice flagrante. Loin d'être opportune, nous sommes fermement convaincus que la division de l'humanité en deux castes, l'une née pour dominer l'autre, est en l'occurrence, comme en toutes circonstances, un mal absolu ; une source de perversion et de démoralisation, tant pour la classe défavorisée que pour ceux à qui elle profite ; ne produisant aucun des bienfaits qu'on a coutume de lui attribuer, et constituant un obstacle, presque insurmontable tant qu'il perdure, à toute amélioration véritablement vitale, tant dans le caractère que dans la condition sociale de l'humanité.

Notre propos est désormais de défendre ces propositions. Mais avant de les aborder, nous nous efforcerons de dissiper les objections préliminaires qui, chez ceux qui découvrent le sujet, sont susceptibles d'empêcher un examen sérieux et consciencieux. Le principal de ces obstacles est le plus redoutable : la coutume. Les femmes n'ont jamais eu les mêmes droits que les hommes. Leur revendication des droits communs à l'humanité est considérée comme interdite par la pratique universelle. Ce préjugé, le plus tenace, le préjugé contre la nouveauté et l'inconnu, a certes, à une époque de changements comme la nôtre, perdu beaucoup de sa force ; s'il ne l'avait pas fait, il y aurait peu d'espoir de le vaincre. Sur plus des trois quarts des terres habitables, même aujourd'hui, la réponse "il en a toujours été ainsi" met fin à toute discussion. Mais les Européens modernes, et leurs cousins américains, se vantent de savoir et de faire beaucoup de choses que leurs ancêtres ignoraient et ne faisaient pas ; et c'est peut-être le point de supériorité le plus incontestable du présent sur les époques passées : l'habitude n'est plus le tyran qu'elle exerçait autrefois sur les opinions et les modes d'action, et le culte de la coutume est une idolâtrie en déclin. Une pensée inhabituelle, sur un sujet qui touche aux plus grands intérêts de la vie, surprend toujours lorsqu'elle est présentée pour la première fois ; mais si on peut la maintenir à l'esprit jusqu'à ce que l'impression d'étrangeté s'estompe, elle obtient une écoute, et une considération aussi rationnelle que l'intellect de l'auditeur est habitué à en accorder à tout autre sujet.

En l'espèce, le préjugé de la coutume penche sans aucun doute du côté de l'injustice. De grands penseurs, en effet, à différentes époques, de Platon à Condorcet, ainsi que certaines des personnalités les plus éminentes de notre temps, ont protesté avec force en faveur de l'égalité des femmes. Et il y a eu des sociétés volontaires, religieuses ou laïques, dont la Société des Amis (Quakers) est la plus connue, qui ont reconnu ce principe. Mais il n'y a pas eu de communauté politique ni de nation où, par la loi et les usages, les femmes n'aient pas été dans un état d'infériorité politique et civile. Dans l'Antiquité, le même fait était invoqué, avec la même vérité, pour justifier l'esclavage. On aurait pu l'invoquer en faveur de la forme atténuée d'esclavage, le servage, tout au long du Moyen Âge. Il

était invoqué contre la liberté d'industrie, la liberté de conscience, la liberté de la presse ; aucune de ces libertés n'était jugée compatible avec un État bien ordonné, jusqu'à ce qu'elles aient prouvé leur possibilité en existant effectivement. Le fait qu'une institution ou une pratique soit coutumière ne présume pas de sa bonté, lorsqu'une autre cause suffisante peut être invoquée pour justifier son existence. Il n'y a aucune difficulté à comprendre pourquoi l'assujettissement des femmes a été une coutume. La force physique est la seule explication nécessaire.

Que ceux qui étaient physiquement plus faibles aient été juridiquement inférieurs est parfaitement conforme au mode de gouvernement du monde. Jusqu'à une époque très récente, la loi du plus fort régnait en maître sur les affaires humaines. Tout au long de l'histoire, les nations, les races, les classes qui se sont avérées les plus fortes, que ce soit par leur force physique, leurs richesses ou leur discipline militaire, ont conquis et maintenu les autres en sujétion. Si, même dans les nations les plus avancées, la loi du sabre est enfin jugée indigne, ce n'est que depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, si décrié. Les guerres de conquête n'ont cessé qu'avec le début des révolutions démocratiques. Le monde est encore jeune et commence à peine à se débarrasser de l'injustice. Il ne fait que commencer à abolir l'esclavage des Noirs. Il ne fait que commencer à abolir le despotisme monarchique. Il ne fait que commencer à abolir la noblesse féodale héréditaire. Il ne fait que commencer à abolir les discriminations fondées sur la religion. Il commence seulement à traiter tous les hommes comme des citoyens, à l'exception des riches et d'une partie privilégiée de la classe moyenne. Faut-il s'étonner que cela n'ait pas encore profité aux femmes ? Jusqu'à ces dernières générations, la société était fondée sur l'inégalité ; les associations basées sur l'égalité des droits étaient quasi inexistantes ; être égaux revenait à être ennemis ; deux personnes pouvaient difficilement coopérer ou se rencontrer dans une relation amicale sans que la loi n'établisse la supériorité de l'une sur l'autre. L'humanité a dépassé cet état de fait, et tout tend désormais à substituer, comme principe général des relations humaines, une juste égalité à la domination du plus fort. Mais de toutes les relations, celle entre hommes et femmes, la plus proche et la plus intime, chargée d'émotions fortes, était assurément la dernière à se libérer de l'ancien régime et à accueillir le nouveau : car plus un sentiment est fort, plus il s'accroche aux formes et aux circonstances auxquelles il s'est même trouvé associé par hasard.

Lorsqu'un préjugé, ayant exercé une influence sur les sentiments, se trouve contraint de fournir des justifications, il s'estime avoir suffisamment justifié en réaffirmant précisément le point litigieux, dans des termes qui flattent le sentiment préexistant. Ainsi, nombre de personnes pensent avoir suffisamment justifié les restrictions imposées au champ d'action des femmes en déclarant que les activités qui leur sont interdites sont contraires à leur féminité et que la sphère qui leur revient n'est ni la politique ni la publicité, mais la vie privée et domestique.

Nous nions le droit à une partie de l'espèce humaine de décider pour une autre partie, ou d'un individu de décider pour un autre, de ce qui constitue ou non sa sphère propre. La sphère propre à tout être humain est la plus vaste et la plus élevée qu'il puisse atteindre. Or, on ne peut la déterminer sans une liberté de choix totale. Les orateurs de la Convention américaine ont donc agi avec sagesse et justesse en refusant d'aborder la question des aptitudes particulières des femmes ou des hommes, ou celle des limites, au sein de telle ou telle profession, qui seraient plus adaptées à l'un ou à l'autre. Ils affirment à juste titre que seule une liberté parfaite peut répondre à ces questions. Que toute profession soit ouverte à tous, sans favoritisme ni discrimination. Il ne faut pas décourager les candidatures, et les emplois reviendront aux hommes et aux femmes dont l'expérience a démontré

qu'ils sont les plus aptes à les exercer dignement. Il n'y a pas lieu de craindre que les femmes s'accaparent les professions que les hommes accomplissent mieux qu'elles. Chaque individu fera ses preuves, de la seule manière qui soit, par l'épreuve ; et le monde bénéficiera des meilleures facultés de tous ses habitants. Mais intervenir prématurément par une limite arbitraire, et déclarer que quels que soient le génie, le talent, l'énergie ou la force d'esprit d'un individu d'un certain sexe ou d'une certaine classe, ces facultés ne doivent pas être exercées, ou seulement de quelques manières parmi les nombreuses autorisées aux autres, est non seulement une injustice envers l'individu et un préjudice pour la société, qui perd ce dont elle peut difficilement se passer, mais aussi le moyen le plus efficace de garantir que, dans le sexe ou la classe ainsi entravés, les qualités qui ne sont pas autorisées à être exercées n'existeront pas.

Nous suivrons le très juste exemple de la Convention en n'abordant pas la question des prétendues différences de qualités physiques ou mentales entre les sexes ; non pas que nous n'ayons rien à dire, mais parce que nous avons trop à dire et discuter de ce seul point de manière acceptable exigerait tout l'espace dont nous disposons pour traiter l'ensemble du sujet<sup>1</sup>. Mais si ceux qui affirment que la "sphère appropriée" pour les femmes est l'endroit domestique parce qu'elles y sont qualifiées, pour les cantonner au rôle domestique, c'est-à-dire sous-entendre qu'elles ne se sont pas montrées qualifiées pour d'autres fonctions, témoigne d'une grande ignorance de la vie et de l'histoire. Les femmes ont démontré leur aptitude aux plus hautes fonctions sociales, précisément dans la mesure où elles y ont été admises. Par une curieuse anomalie, bien qu'inadmissibles même aux plus humbles charges de l'État, elles sont admises dans certains pays à la plus haute de toutes, la fonction royale ; et s'il est une fonction pour laquelle elles ont montré une vocation affirmée, c'est bien celle de régner. Sans remonter à l'histoire ancienne, nous cherchons en vain des souveraines plus capables ou plus fermes qu'Elisabeth, qu'Isabelle de Castille, que Catherine de Russie, ou que la mère de Louis IX de France, ou que Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV. Rares sont les rois qui, dans l'histoire, ont affronté des circonstances plus difficiles, ou les ont surmontées avec autant de triomphe. Même en Asie semi-barbare, des princesses, jamais vues par des hommes autres que ceux de leur famille, ni n'ayant jamais parlé avec eux autrement que derrière un rideau, ont, en tant que régentes, durant la minorité de leurs fils, donné de brillants exemples d'administration juste et vigoureuse. Au Moyen Âge, alors que l'écart entre les rangs supérieurs et inférieurs était plus grand encore qu'entre les femmes et les hommes, et que les femmes de la classe privilégiée, bien que soumises à la tyrannie masculine, étaient moins hiérarchisées que quiconque, et les représentaient souvent en leur absence dans leurs fonctions et leur autorité, de nombreuses châtelaines héroïques, comme Jeanne de Montfort ou la grande comtesse de Derby, jusqu'au temps de Charles Ier, se sont

---

1. Un excellent passage sur ce sujet, tiré d'une contribution de Sydney Smith à l'Edinburgh Review, que nous ne nous priverons pas de citer : On a beaucoup parlé de la différence originelle de capacités entre les hommes et les femmes, comme si les femmes étaient plus vives et les hommes plus judicieux ; comme si les femmes étaient plus remarquables par la finesse de leurs relations, et les hommes par une plus grande capacité d'attention. Tout cela, nous l'avouons, nous paraît fort fantaisiste. Que la compréhension des hommes et des femmes que nous côtoyons quotidiennement diffère, chacun, nous le supposons, le perçoit ; mais il n'en est assurément aucune qui ne puisse s'expliquer par la différence des circonstances dans lesquelles ils se trouvent, sans qu'il soit nécessaire de faire appel à une quelconque différence conjecturale de conformation originelle de l'esprit. Tant que garçons et filles courent dans la poussière et font rouler des cerceaux ensemble, ils sont parfaitement semblables. Si l'on prend la moitié de ces êtres et qu'on les forme à un ensemble particulier d'actions et d'opinions, et l'autre moitié à un ensemble parfaitement opposé, il est évident que leur compréhension différera, car tel ou tel type d'occupation aura mis en œuvre tel ou tel talent. Il n'y a assurément aucune raison de recourir à un raisonnement plus profond ou plus abscons pour expliquer un phénomène aussi simple. (Œuvres de Sydney Smith, vol. 11, p. 200.)

distinguées non seulement par leurs compétences politiques, mais aussi militaires. Au cours des siècles qui ont immédiatement précédé et suivi la Réforme, les dames des maisons royales, en tant que diplomates, en tant que gouverneurs de provinces ou conseillers confidentiels des rois égalaient les premiers hommes d'État de l'époque et le traité de Cambray, qui apporta la paix à l'Europe, fut négocié, lors de conférences où personne d'autre n'était présent, par la tante de l'empereur Charles Quint et la mère de François Ier.

Quant à l'aptitude des femmes à la politique, cela ne fait aucun doute ; mais le débat porte plus vraisemblablement sur l'aptitude de la politique aux femmes. Lorsque les raisons invoquées pour exclure les femmes de la vie active, et notamment de ses plus hautes fonctions, sont dépouillées de leurs formules péremptoires et réduites à la simple expression d'une idée, elles semblent se résumer à trois points principaux : premièrement, l'incompatibilité de la vie active avec la maternité et les tâches ménagères ; deuxièmement, son prétendu effet abrutissant sur le caractère ; et troisièmement, l'inopportunité d'accroître la pression concurrentielle déjà excessive qui règne dans tout emploi professionnel ou lucratif.

Le premier argument, celui de la maternité, est généralement celui sur lequel on insiste le plus ; or (il va sans dire) cette raison, si tant est qu'elle en soit une, ne s'applique qu'aux mères. Il n'est ni nécessaire ni juste d'imposer aux femmes qu'elles soient mères ou rien ; ni que, si elles ont été mères, elles ne puissent plus être rien d'autre pour le reste de leur vie. Ni les femmes ni les hommes n'ont besoin d'une loi les excluant d'une profession s'ils en exercent une autre qui y est incompatible. Personne ne propose d'exclure les hommes du Parlement sous prétexte qu'ils sont soldats ou marins en service actif, ou commerçants dont l'activité requiert tout leur temps et toute leur énergie. Neuf dixièmes des professions masculines les excluent de fait de la vie publique, tout comme si elles en étaient exclues par la loi ; mais ce n'est pas une raison pour légiférer afin d'exclure même les neuf dixièmes, et encore moins le dixième restant. La raison est la même pour les femmes comme pour les hommes. Il n'est pas nécessaire d'interdire par la loi à une femme de s'occuper activement des tâches ménagères ou de l'éducation des enfants tout en exerçant une profession ou en étant élue au Parlement. Lorsque l'incompatibilité est réelle, elle se résout d'elle-même ; mais il est profondément injuste d'utiliser cette incompatibilité comme prétexte pour exclure celles qui n'en sont pas victimes. Et celles-ci, si elles étaient libres de choisir, représenteraient une part très importante. L'argument de la maternité perd toute crédibilité pour les femmes célibataires, une catégorie de population nombreuse et croissante ; un fait qui, il convient de le souligner, en contribuant à réduire la surabondance de la concurrence entre les sexes, est susceptible de favoriser grandement la prospérité de tous. Il n'y a aucune raison intrinsèque ni aucune nécessité pour que toutes les femmes choisissent volontairement de consacrer leur vie à une seule fonction et à ses conséquences. Nombre de femmes sont épouses et mères uniquement parce qu'aucune autre carrière ne s'offre à elles, aucune autre occupation ne correspond à leurs aspirations ni à leurs activités. Chaque progrès dans leur éducation, chaque développement de leurs facultés, tout ce qui les rend plus aptes à tout autre mode de vie, accroît le nombre de celles et ceux pour qui le refus de ce choix constitue un préjudice et une oppression. Dire que les femmes doivent être exclues de la vie active parce que la maternité les en disqualifie revient en réalité à dire que toute autre carrière devrait leur être interdite afin que la maternité soit leur unique ressource.

En second lieu, on prétend qu'accorder aux femmes la même liberté professionnelle qu'aux hommes

ne ferait qu'accroître la concurrence, encombrant ainsi l'accès à presque tous les emplois et abaissant les salaires. Cet argument, il convient de le noter, n'aborde pas la question politique. Il ne justifie en rien de priver les femmes de leurs droits civiques. Le droit de vote, le droit d'être juré, l'accès à l'assemblée législative et aux fonctions publiques, tout cela reste hors de leur champ d'action. Cela ne concerne que le volet industriel du sujet. Admettons donc, d'un point de vue économique, toute sa portée ; supposons que l'ouverture aux femmes des emplois actuellement monopolisés par les hommes tende, comme la fin d'autres monopoles, à faire baisser les rémunérations dans ces emplois ; examinons l'ampleur de cette conséquence néfaste et la compensation qu'elle implique. Le pire scénario jamais avancé, bien plus pessimiste qu'il n'est probable, est que si les femmes étaient en concurrence avec les hommes, un homme et une femme ne pourraient pas gagner ensemble plus que ce que gagne actuellement l'homme seul. Partons de cette hypothèse, la plus défavorable qui soit, le revenu commun des deux resterait inchangé, tandis que la femme passerait du statut de servante à celui d'associée. Même si, en l'état actuel des choses, chaque femme avait droit à une pension alimentaire de la part d'un homme, il est infiniment préférable qu'une partie des revenus provienne de son propre travail, même si cela n'augmente que légèrement le montant total, plutôt que de la contraindre à rester inactive pour que les hommes soient les seuls à gagner leur vie et à en disposer. Même en vertu des lois actuelles relatives à la propriété des femmes, une femme qui contribue matériellement à l'entretien de la famille ne saurait être traitée avec le même mépris et la même tyrannie qu'une femme qui, quel que soit son travail domestique, dépend de l'homme pour sa subsistance<sup>2</sup>. Quant à la baisse des salaires due à l'accroissement de la concurrence, des solutions seront trouvées en temps voulu. Des mesures palliatives pourraient être appliquées immédiatement ; par exemple, une exclusion plus stricte des enfants du travail industriel, pendant les années où ils devraient travailler uniquement pour fortifier leur corps et leur esprit en vue de leur vie future. Les enfants sont nécessairement dépendants et soumis à l'autorité d'autrui ; et leur travail, non pour eux-mêmes mais pour le profit de leurs parents, relève de la compétence législative. Concernant l'avenir, nous ne croyons ni que la multiplication prématurée, et la difficulté excessive qui en découle pour gagner sa vie, se poursuivront toujours, ni que la division de l'humanité en capitalistes et salariés, et la régulation de la rémunération des travailleurs principalement par l'offre et la demande, seront éternelles, ni même beaucoup plus longtemps, la règle du monde. Mais tant que la concurrence sera la loi générale de la vie humaine, exclure la moitié des concurrents est une tyrannie. Tous ceux qui ont atteint l'âge de la majorité ont un droit égal à être autorisés à vendre tout type de travail utile dont ils sont capables, au prix qu'il vaut.

La troisième objection à l'admission des femmes à la vie politique ou professionnelle, à savoir son prétendu durcissement, appartient à une époque révolue et est difficilement compréhensible pour les contemporains. Il existe encore des personnes qui affirment que le monde et ses occupations rendent les hommes égoïstes et insensibles ; que les luttes, les rivalités et les conflits du monde des affaires et de la politique les endurcissent et les rendent désagréables ; que si la moitié de l'espèce doit inévitablement s'y adonner, il est d'autant plus nécessaire de préserver l'autre moitié et que protéger les femmes des mauvaises influences du monde est le seul moyen d'empêcher que les hommes ne s'y abandonnent totalement.

---

2. Les effets véritablement horribles de l'état actuel du droit sur les classes laborieuses les plus défavorisées se manifestent dans les cas de mauvais traitements abominables infligés à leurs épouses par des hommes de la classe ouvrière, dont regorgent chaque journal et chaque rapport de police. Des individus incapables d'exercer la moindre autorité sur un être vivant réduisent une femme sans défense en esclavage domestique. De tels abus ne pourraient exister si les femmes gagnaient du terrain et avaient le droit de percevoir une part des revenus familiaux.

Cet argument aurait été plausible à une époque où la violence régnait, où la vie était faite de conflits physiques et où chacun devait réparer ses torts ou ceux d'autrui, par l'épée ou par la force brute. Les femmes, à l'instar des prêtres, exemptées de ces responsabilités et d'une partie des dangers qui en découlaient, ont peut-être été en mesure d'exercer une influence bénéfique. Mais dans l'état actuel de la vie humaine, nous ignorons où se trouvent ces influences néfastes auxquelles les hommes sont soumis et dont les femmes sont actuellement exemptées. De nos jours, les individus sont rarement appelés à se battre au corps à corps, même avec des armes pacifiques ; les inimitiés et les rivalités personnelles pèsent peu dans les affaires du monde ; c'est la pression générale des circonstances, et non la volonté contraire des individus, qui constitue l'obstacle contre lequel les hommes doivent désormais lutter. Cette pression, lorsqu'elle est excessive, brise l'esprit, engourdit et aigrit les sentiments, non moins chez les femmes que chez les hommes, car elles souffrent certainement tout autant de ses maux. Il existe encore des querelles et des aversions, mais leurs sources ont changé. Le chef féodal trouvait jadis son ennemi le plus acharné en son puissant voisin, le ministre ou le courtisan en son rival pour le pouvoir : mais l'opposition d'intérêts dans la vie active, en tant que cause d'animosité personnelle, est dépassée ; les inimitiés d'aujourd'hui ne naissent pas des grandes choses, mais des petites, des paroles des uns et des autres plus que de leurs actes ; et s'il existe haine, malice et toute forme de malveillance, on les trouve autant chez les femmes que chez les hommes. Dans l'état actuel de la civilisation, l'idée de protéger les femmes des influences néfastes du monde ne pourrait se réaliser qu'en les excluant totalement de la société. Les devoirs communs de la vie commune, tels qu'ils sont actuellement constitués, sont incompatibles avec toute autre faiblesse chez les femmes que la faiblesse physique. Assurément, des esprits faibles dans des corps faibles ne seront bientôt plus considérés comme attirants ou aimables.

Mais, en vérité, aucun de ces arguments et considérations ne touche aux fondements du sujet. La véritable question est de savoir s'il est juste et opportun qu'une moitié de l'humanité vive dans un état de subordination forcée à l'autre moitié. Si l'idéal de la société humaine est d'être divisée en deux parties, l'une composée d'individus dotés d'une volonté et d'une existence substantielle, l'autre d'humbles compagnons à ces individus, chacun attaché à l'un d'eux pour élever ses enfants et lui offrir un foyer agréable ; si tel est le rôle assigné aux femmes, il est de bonté de les éduquer à cette fin ; de leur faire croire que le plus grand bonheur qui puisse leur arriver est d'être choisies par un homme à cet effet ; et que toute autre carrière que le monde juge heureuse ou honorable leur est interdite par la loi, non par les institutions sociales, mais par la nature et le destin.

Cependant, lorsqu'on se demande pourquoi l'existence de la moitié de l'espèce devrait être simplement accessoire à celle de l'autre, pourquoi chaque femme devrait être un simple appendice de l'homme, sans intérêts propres, afin qu'aucun élément ne vienne concurrencer ses intérêts et son plaisir, la seule raison invoquée est que cela plaît aux hommes. Il leur convient que les hommes vivent pour eux-mêmes, et les femmes pour les hommes, et les qualités et la conduite des sujets qui leur plaisent, ils parviennent longtemps à les faire considérer comme leurs vertus. Helvétius s'est attiré de vives critiques pour avoir affirmé que, par vertus, on entend généralement les qualités qui nous sont utiles ou commodes. À quel point cela s'applique à l'humanité en général, et à quel point les idées de vertu propagées par les puissants sont saisies et assimilées par ceux qui sont sous leur domination, cela est illustré par la manière dont on a jadis persuadé que la vertu suprême des sujets était la loyauté envers les rois, et dont on est encore persuadé aujourd'hui que la vertu primordiale

de la femme est la loyauté envers les hommes. Sous couvert d'une reconnaissance nominale d'un code moral commun aux deux sexes, dans la pratique, la volonté propre et l'affirmation de soi constituent ce que l'on désigne comme les vertus masculines, tandis que l'abnégation, la patience, la résignation et la soumission au pouvoir, sauf lorsque la résistance est dictée par des intérêts autres que les leurs, ont été unanimement considérées comme les devoirs et les qualités requises des femmes. En d'autres termes, il s'agit simplement de pouvoir se placer au centre de l'obligation morale, et l'homme aime avoir sa propre volonté, mais n'aime pas que son compagnon domestique ait une volonté différente de la sienne.

Nous sommes loin de prétendre qu'à l'époque moderne et civilisée, aucune réciprocité d'obligations n'est reconnue par les plus forts. Une telle affirmation serait très éloignée de la vérité. Mais même cette réciprocité, qui a désarmé la tyrannie, du moins dans les classes supérieures et moyennes, de ses aspects les plus révoltants, a néanmoins, combinée au mal originel de la condition de dépendance des femmes, engendré à son tour de graves maux.

À l'origine, et parmi les tribus encore à l'état primitif, les femmes étaient et sont encore les esclaves des hommes, contraintes au labeur. Tout le dur labeur physique leur incombe. Le sauvage australien reste oisif tandis que les femmes déterrent péniblement les racines qui le nourrissent. Un Amérindien, après avoir tué un cerf, l'abandonne et envoie une femme le rapporter chez lui. Dans des sociétés un peu plus avancées, comme en Asie, les femmes étaient et sont encore les esclaves des hommes, asservies à leurs désirs sensuels. En Europe, une troisième forme de domination, plus douce, s'est rapidement imposée, non par la violence, ni par les verrous et les barreaux, mais par une éducation assidue, et les sentiments de bienveillance et le sens du devoir, tels que ceux qu'un supérieur doit à ses subordonnés, se sont progressivement intégrés à cette relation. Mais, pendant de nombreux siècles, elle n'est pas devenue une relation de camaraderie, même entre personnes inégales. Leurs vies restaient séparées. L'épouse faisait partie intégrante du foyer, du lieu de repos où l'homme revenait de ses affaires ou de ses loisirs. Ses occupations se déroulaient, comme elles le sont encore, parmi les hommes ; ses plaisirs et ses divertissements aussi, pour la plupart, parmi les hommes, parmi ses égaux. Il était patriarche et despote entre quatre murs, et le pouvoir irresponsable, plus ou moins marqué selon son tempérament, le rendait dominateur, exigeant, égocentrique, voire tyrannique par caprice ou brutalité. Mais si sa nature morale en souffrait, ce n'était pas nécessairement le cas, au même degré, pour sa nature intellectuelle ou active. Il pouvait avoir toute la vigueur d'esprit et l'énergie de caractère que sa nature et les circonstances de son époque lui permettaient. Il pouvait écrire le Paradis perdu ou remporter la bataille de Marengo. Telle était la condition des Grecs et des Romains, et des hommes modernes jusqu'à une époque récente. Leurs relations avec leurs subordonnés n'occupaient qu'une place secondaire, quoique précieuse, dans leur vie. Leur éducation, la formation de leur caractère et de leurs facultés, dépendait principalement d'influences d'une autre nature.

Il en va autrement aujourd'hui. Le progrès a imposé à tous ceux qui détiennent le pouvoir, et notamment le pouvoir domestique, un sens croissant de l'obligation réciproque. Nul homme ne pense désormais que sa femme n'ait aucun droit sur ses actions, si ce n'est celui qu'il lui accorde. Tout homme de conscience considère que son devoir envers sa femme est l'une de ses obligations les plus importantes. Il ne s'agit pas non plus de se limiter à la protection, dont les femmes, dans l'état actuel de la civilisation, n'ont presque plus besoin ; cela implique de veiller à leur bonheur et de

prendre en compte leurs souhaits, ce qui requiert souvent de leur part des sacrifices. Le pouvoir des maris a atteint le stade où en était parvenu celui du pouvoir des rois, lorsque l'opinion ne remettait pas encore en question la légitimité du pouvoir arbitraire, mais condamnait, en théorie et dans une certaine mesure en pratique, son usage égoïste. Cette amélioration des sentiments moraux de l'humanité et la prise de conscience accrue de la considération due par chacun envers ceux qui n'ont que lui-même sur qui compter ont contribué à faire du foyer un centre d'intérêt toujours plus grand et du foyer et de la société une part toujours plus importante de la vie, de ses activités et de ses plaisirs. Cette tendance a été renforcée par les changements de goûts et les moeurs qui ont si remarquablement distingué les deux ou trois dernières générations ont disparu. Il n'y a pas si longtemps, les hommes trouvaient leur plaisir et occupaient leur temps par des exercices physiques vigoureux, des réjouissances bruyantes et l'insouciance. Aujourd'hui, à l'exception des classes les plus pauvres, ils ont perdu leur inclination pour ces choses, et pour les plaisirs grossiers en général ; ils n'ont plus guère d'autres goûts que ceux qu'ils partagent avec les femmes, et, pour la première fois au monde, hommes et femmes sont véritablement compagnons. Un changement fort bénéfique si cette camaraderie s'établissait entre égaux ; mais, entre inégaux, elle produit, comme l'ont remarqué les observateurs attentifs, sans toutefois en percevoir la cause, une dégradation progressive chez les hommes de ce qui était jusqu'alors considéré comme les qualités masculines. Ceux qui veillent tant à ce que les femmes ne deviennent pas des hommes ne voient pas que les hommes deviennent ce qu'ils ont décrété que les femmes devaient être : ils sombrent dans la faiblesse qu'ils ont si longtemps cultivée chez leurs compagnes. Ceux qui se côtoient dans leur vie ont tendance à s'assimiler. Dans le contexte actuel de proximité entre les sexes, les hommes ne peuvent conserver leur virilité que si les femmes l'acquièrent.

Il n'existe guère de situation plus défavorable au maintien de l'élévation du caractère ou de la force intellectuelle que de vivre en société et de rechercher de préférence la sympathie de personnes moins douées intellectuellement. Pourquoi observe-t-on si souvent dans la vie tant de promesses intellectuelles et morales suivies de réalisations si décevantes ? Parce que l'aspirant ne s'est comparé qu'à ceux qui lui sont inférieurs, sans chercher à s'améliorer ni à se stimuler en se mesurant à ses égaux ou à ses supérieurs. Dans l'état actuel de la vie sociale, cela tend à devenir la condition générale des hommes. Ils se soucient de moins en moins de toute sympathie et sont de moins en moins soumis à des influences personnelles autres que celles de leur foyer. Il est essentiel de réfuter catégoriquement l'idée que les femmes seraient, même aujourd'hui, inférieures intellectuellement aux hommes. Il existe des femmes dont l'intelligence égale celle de tous les hommes ayant jamais vécu. En comparant les femmes ordinaires aux hommes ordinaires, on constate que les détails variés, quoique parfois insignifiants, qui composent l'occupation de la plupart des femmes sollicitent probablement autant de capacités intellectuelles que la routine uniforme des activités qui constituent l'occupation habituelle d'une large majorité d'hommes. Ce n'est pas tant par leurs facultés elles-mêmes, mais par les sujets et intérêts futiles auxquels elles se consacrent, que la compagnie des femmes, telle que leur situation actuelle les façonne, exerce si souvent une influence dissolvante sur les hautes facultés et aspirations des hommes. Si l'un des deux ignore tout des grandes idées et des fins qui donnent sens à la vie, ou de ses préoccupations pratiques, hormis ses intérêts et vanités personnels, son influence consciente, et plus encore inconsciente, relèguera, sauf rares exceptions, au second plan, voire étouffera complètement, dans son esprit les intérêts qu'elle ne peut ou ne veut partager.

Notre argument nous amène ici à nous heurter à ce que l'on pourrait appeler les réformateurs

modérés de l'éducation des femmes ; une sorte de personnes qui entravent toute avancée sur les grandes questions ; celles qui voudraient maintenir les vieux principes néfastes, en atténuant leurs conséquences. Celles-ci affirment que les femmes ne devraient être ni esclaves ni servantes, mais compagnes et éduquées à cette fin (elles ne disent pas que les hommes devraient être éduqués pour être les compagnons des femmes). Mais puisque les femmes incultes ne sont pas des compagnes convenables pour les hommes cultivés, et qu'un homme qui s'intéresse à des choses qui dépassent le cercle familial souhaite que sa compagne partage cet intérêt, elles disent donc que les femmes devraient perfectionner leur intelligence et leur goût, acquérir des connaissances générales, cultiver la poésie, l'art, voire flirter avec la science, et certaines poussent leur libéralité jusqu'à dire qu'elles devraient s'informer sur la politique ; non pas comme une activité à part entière, mais suffisamment pour s'y intéresser. Les sujets d'étude, et la capacité d'en discuter avec son mari, ou du moins de comprendre et d'assimiler sa sagesse. Sans doute très agréable pour lui, mais malheureusement contraire au progrès. C'est en ne fréquentant intellectuellement que ceux à qui ils peuvent imposer leur loi que si peu d'hommes continuent à progresser en sagesse au-delà des premiers stades. Les hommes les plus éminents cessent de progresser s'ils ne s'entourent que de disciples. Lorsqu'ils ont surpassé ceux qui les entourent immédiatement, s'ils souhaitent continuer à évoluer, ils doivent rechercher d'autres personnes de leur envergure. La véritable communion intellectuelle est une relation entre esprits actifs, et non un simple contact entre un esprit actif et un esprit passif. Cet avantage inestimable est déjà apprécié aujourd'hui lorsqu'un homme et une femme de caractère se rencontrent par un rare hasard ; et il le serait bien plus souvent si l'éducation s'efforçait autant de former des femmes de caractère que de les empêcher de le devenir. Les modes d'éducation modernes, et ceux considérés comme améliorés et éclairés, rejettent, en termes de paroles, une éducation purement formelle et prétendent viser un enseignement solide, mais entendent par là une information superficielle sur des sujets importants. Hormis les compétences pratiques, dont on considère généralement aujourd'hui qu'elles sont bien enseignées, voire enseignées tout court, rien n'est enseigné aux femmes de manière approfondie. Seules de petites portions de ce que l'on s'efforce d'enseigner en profondeur aux garçons constituent l'intégralité de ce que l'on est censé ou désiré enseigner aux femmes. Ce qui fait l'intelligence des êtres, c'est la capacité de penser : les stimuli qui suscitent cette capacité sont l'intérêt et la dignité de la pensée elle-même, ainsi qu'un champ d'application pratique. Ces deux motivations sont coupées de celles à qui l'on dit dès l'enfance que la pensée, et toutes ses applications plus vastes, sont l'affaire d'autrui, tandis que leur rôle est de se conformer aux attentes des autres. Les facultés intellectuelles supérieures des femmes ne resteront qu'un cas exceptionnel tant que toutes les carrières ne leur seront pas ouvertes et tant qu'elles, au même titre que les hommes, ne seront pas éduquées pour elles-mêmes et pour le monde - et non un sexe pour l'autre.

Dans ce que nous avons dit sur les conséquences de la position inférieure des femmes, combinée à la structure actuelle du mariage, nous n'avons considéré jusqu'ici que les cas les plus favorables, ceux où l'on observe une réelle proximité avec l'union et la fusion des caractères et des vies que la théorie des relations envisage comme idéal. Mais si l'on considère la grande majorité des cas, l'effet de l'infériorité juridique des femmes sur le caractère des femmes comme sur celui des hommes se révèle bien plus sombre. Nous n'évoquons pas ici les brutalités les plus flagrantes, ni le pouvoir de l'homme de s'emparer des revenus de la femme, ni de la contraindre à vivre avec lui contre son gré. Nous ne nous adressons pas à ceux qui exigent la preuve que ces problèmes doivent être résolus. Nous prenons pour exemple des cas moyens, où il n'y a ni union complète ni rupture totale des

sentiments et des caractères ; et nous affirmons que, dans de tels cas, la dépendance de la femme a un effet démoralisant sur le caractère des deux parties.

L'opinion générale est que, quoi qu'il en soit de l'intellectuel, l'influence morale des femmes sur les hommes est presque salutaire. Elle est, nous dit-on souvent, le grand remède à l'égoïsme. Quelle que soit la nature de l'influence personnelle, l'influence liée à la position tend éminemment à promouvoir l'égoïsme. L'homme le plus insignifiant, celui qui ne peut obtenir d'influence ou de considération nulle part ailleurs, trouve un lieu où il est chef et maître. Il y a une personne, souvent bien plus intelligente que lui, qui doit le consulter, et qu'il n'est pas obligé de consulter. Il est juge, magistrat, souverain de leurs affaires communes ; arbitre de tous leurs différends. La justice ou la conscience à laquelle elle doit faire appel, c'est sa propre justice et sa propre conscience : c'est à lui de maintenir l'équilibre et de rétablir l'équilibre entre ses propres revendications ou souhaits et ceux d'autrui. Le tribunal est aujourd'hui le seul, dans la vie civilisée, où une même personne est à la fois juge et partie. Dans une telle situation, un esprit généreux fait pencher la balance en sa défaveur et accorde à l'autre non pas moins, mais plus qu'une juste égalité. Ainsi, la partie la plus faible peut se permettre de faire de la dépendance même un instrument de pouvoir et, faute de justice, de tirer un avantage indu de la générosité, transformant ce pouvoir injuste, pour ceux qui en font un usage désintéressé, en un tourment et un fardeau. Mais qu'en est-il lorsque des hommes ordinaires sont investis de ce pouvoir, sans réciprocité ni responsabilité ? Donnez à un tel homme l'idée qu'il est premier en droit et en opinion, que vouloir est son rôle, et que se soumettre est le rôle de son épouse, il est absurde de supposer que cette idée lui effleure l'esprit sans s'y ancrer ni avoir le moindre effet sur ses sentiments et ses actes. La tendance à se placer au centre de toutes les attentions, et à ne considérer les autres que comme secondaires, n'est pas si rare qu'elle puisse être négligée, surtout lorsque tout semble conçu pour l'encourager. Si un homme fait preuve d'une quelconque volonté propre, il devient, consciemment ou inconsciemment, le despote de son foyer. L'épouse, en effet, réussit souvent à obtenir ce qu'elle veut, mais c'est par diverses formes d'indirectivité (i.e. indirectes) et de manipulation.

Ainsi, cette situation corrompt les deux sexes de la même manière ; chez l'un, elle engendre les vices du pouvoir, chez l'autre, ceux de l'artifice. Les femmes, dans leur état physique et moral actuel, animées d'impulsions plus fortes, seraient naturellement plus franches et plus directes que les hommes ; pourtant, tous les vieux préceptes et traditions les présentent comme rusées et dissimulatrices. Pourquoi ? Parce que leur seul moyen d'atteindre leurs objectifs est par des voies détournées. Dans tous les pays où les femmes ont des aspirations fortes et un esprit vif, cette conséquence est inévitable ; et si elle est moins visible en Angleterre qu'ailleurs, c'est parce que les Anglaises, à quelques rares exceptions près, ont cessé de n'avoir ni aspirations fortes ni esprit vif.

Nous ne parlons pas ici des cas où il existe une affection profonde de part et d'autre. Lorsque cette affection existe, elle constitue un principe trop puissant pour ne pas atténuer considérablement les influences néfastes de la situation ; elle les détruit cependant rarement entièrement. Bien plus souvent, les influences néfastes sont trop fortes pour l'affection et la détruisent. Les attachements les plus durables et les plus heureux seraient cent fois plus fréquents si l'affection que les deux sexes recherchent l'un chez l'autre était cette amitié véritable, qui n'existe qu'entre égaux en priviléges comme en facultés. Mais en ce qui concerne ce qu'on appelle communément l'affection dans la vie conjugale, le sentiment habituel et presque mécanique de bienveillance et de plaisir à la compagnie

de l'autre, qui se développe généralement entre des personnes vivant constamment ensemble, sauf en cas d'antipathie réelle, rien ne contredit ni ne nuance l'influence néfaste d'une relation inégale. De tels sentiments existent souvent entre un sultan et ses favoris, entre un maître et ses serviteurs ; ils ne sont que des exemples de la malléabilité de la nature humaine, qui s'adapte, dans une certaine mesure, même aux pires circonstances, et les natures les plus communes toujours le plus facilement.

Quant à l'influence que les femmes exercent personnellement sur les hommes, elle les rend sans doute moins durs et brutaux en des temps plus rudes, c'était souvent la seule influence adoucissante à laquelle ils avaient accès. Mais l'affirmation selon laquelle l'influence de l'épouse rend l'homme moins égoïste contient, en l'état actuel des choses, autant d'erreur que de vérité. L'égoïsme envers l'épouse elle-même et envers ceux qui lui sont chers, les enfants, bien que favorisé par sa dépendance, est sans doute contrebalancé par l'influence de l'épouse. Mais l'effet général de son caractère sur lui, tant que ses intérêts restent concentrés dans la famille, ne fait que substituer à l'égoïsme individuel un égoïsme familial, sous un vernis aimable et sous le masque du devoir. Combien rarement l'influence de l'épouse se porte-t-elle du côté de la vertu publique, combien rarement fait-elle autre chose que décourager tout effort de principe de la part de l'homme. Les intérêts privés et les vanités mondaines de la famille risquent d'en pâtir. L'esprit civique, le sens du devoir envers le bien commun, est, de toutes les vertus, la plus rare chez les femmes, compte tenu de leur éducation et de leur situation actuelles. Elles possèdent rarement, voire jamais, ce qui chez les hommes tient souvent un rôle partiel d'honneur personnel lié à un devoir civique. Nombre d'hommes, que ni l'argent ni la flatterie n'auraient pu acheter, ont troqué leurs opinions politiques contre un titre ou des invitations pour leur épouse ; et un nombre encore plus grand se réduit à courir après les vanités puériles de la société, parce que leurs femmes y attachent de l'importance. Quant aux opinions, dans les pays catholiques, l'influence de l'épouse est synonyme de celle du prêtre ; il lui apporte, à travers les espoirs et les émotions liés à la vie future, une consolation face aux souffrances et aux déceptions qui font partie de son lot ordinaire ici-bas. Ailleurs, son poids est mis en balance, soit par les opinions les plus communes, soit par les opinions les plus favorables en apparence : soit celles qui permettent d'échapper à la censure, soit celles qui offrent les meilleures chances d'ascension sociale. En Angleterre, l'influence de l'épouse penche généralement du côté illibéral et antipopulaire (c'est généralement le camp gagnant pour l'intérêt personnel et la vanité) et que lui importe la démocratie ou le libéralisme auxquels elle ne participe pas, ce qui la laisse dans l'exclusion. L'homme lui-même, lorsqu'il se marie, sombre généralement dans le conservatisme ; il commence à sympathiser davantage avec les détenteurs du pouvoir qu'avec ses victimes, et considère qu'il est de son devoir de se ranger du côté de l'autorité. Quant au progrès intellectuel, hormis les réussites vulgaires qui nourrissent la vanité ou l'ambition, il est généralement voué à l'échec chez un homme qui épouse une femme intellectuellement inférieure à lui à moins, bien sûr, qu'il ne soit malheureux en mariage ou qu'il ne devienne indifférent. D'un homme de vingt-cinq ou trente ans, après son mariage, un observateur expérimenté s'attend rarement à un progrès supplémentaire, tant sur le plan intellectuel que sentimental. Il est rare que les progrès déjà accomplis se maintiennent. L'étincelle de l'esprit divin, qui aurait pu se propager et devenir une flamme, survit rarement longtemps sans s'éteindre. Car un esprit qui apprend à se satisfaire de ce qu'il est déjà et qui ne recherche pas sans cesse un degré d'amélioration encore inatteint se relâche, devient complaisant envers lui-même et perd la vigueur et la tension qui le soutiennent, même au niveau déjà atteint. Et il n'est pas de fait dans la nature humaine dont l'expérience témoigne avec plus d'invariabilité que celui-ci : toutes les influences sociales ou bienveillantes qui n'élèvent pas, abaissent ; si elles ne tendent pas à stimuler

et à exalter l'esprit, elles tendent à le vulgariser.

L'émancipation des femmes, dont le monde moderne se vante souvent d'avoir accompli le progrès, ne saurait s'arrêter là, car elle est dans l'intérêt non seulement des femmes, mais aussi des hommes, et du progrès humain au sens le plus large. S'il était nécessaire ou juste qu'une partie de l'humanité demeure mentalement et spirituellement à moitié développée, le développement de l'autre partie aurait dû se faire, autant que possible, indépendamment de leur influence. Or, elles sont devenues les plus proches, voire les seules proches, de ceux dont elles sont pourtant soigneusement maintenues dans une position inférieure ; et elles ont été élevées juste assez haut pour entraîner les autres à leur niveau.

Nous avons laissé de côté une multitude d'objections vulgaires, soit parce qu'elles ne méritaient pas de réponse, soit parce qu'elles étaient déjà résolues par le cours général de notre propos. Quelques mots, cependant, s'imposent concernant un argument souvent invoqué en Angleterre pour donner une apparence d'altruisme à la défense de priviléges personnels, et qui, auprès des personnes distraites et peu réfléchies, paraît bien plus important qu'il ne l'est réellement. On dit que les femmes ne désirent pas qu'elles ne recherchent pas ce que l'on appelle leur émancipation. Au contraire, elles rejettent généralement ces revendications lorsqu'elles sont formulées en leur nom, et s'en prennent avec mépris à quiconque se rallie à leur cause.

À supposer que ce fait soit pleinement vrai, s'il prouve que les femmes européennes doivent rester telles qu'elles sont, il en va de même pour les femmes asiatiques ; car elles aussi, au lieu de se plaindre de leur isolement et des contraintes qui leur sont imposées, s'enorgueillissent et s'étonnent de l'effronterie des femmes qui reçoivent la visite de connaissances masculines et se promènent sans voile dans la rue. L'habitude de la soumission rend les hommes comme les femmes serviles. La vaste population d'Asie ne désire ni n'apprécie la liberté politique, et ne l'accepterait probablement pas, pas plus que les peuples des forêts, la civilisation ; ce qui ne prouve pas que l'une ou l'autre de ces choses leur soit indésirable, ni qu'ils n'en jouiront pas un jour. La coutume endurcit les êtres humains face à toute forme d'humiliation, en anesthésiant la part de leur nature qui s'y opposerait. Le cas des femmes est, à cet égard, encore plus singulier, car aucune autre caste inférieure, à notre connaissance, n'a été élevée dans l'idée que sa dégradation puisse être un honneur. Cet argument sous-entend toutefois que la prétendue préférence des femmes pour leur état de dépendance n'est qu'apparente et découle de l'absence de choix qui leur est accordé car si cette préférence est naturelle, il n'est pas nécessaire de l'imposer par la loi. Aucun législateur n'a jamais jugé nécessaire d'édicter des lois contraignant les individus à suivre leurs inclinations. L'argument selon lequel les femmes ne désirent aucun changement est le même que celui avancé depuis des temps immémoriaux contre toute tentative d'abolir un fléau social : il n'y a pas de plainte". Or, cet argument est généralement faux, et lorsqu'il l'est, c'est uniquement parce qu'il n'y a pas d'espoir de succès, sans lequel les plaintes peinent à se faire entendre. Comment l'objecteur peut-il savoir que les femmes ne désirent pas l'égalité et la liberté ? Il n'a jamais connu de femme qui ne les désirât pas, ou ne les désirerait pas, pour elle-même. Il serait très simple de supposer que, si elles le désirent, elles le diront. Leur situation est comparable à celle des locataires ou des ouvriers qui votent contre leurs propres intérêts politiques pour plaire à leurs propriétaires ou employeurs, avec cette particularité que la soumission leur est inculquée dès l'enfance, comme un attrait et une grâce particuliers de leur caractère. On leur apprend à penser que s'opposer activement à une injustice, même avérée,

est quelque peu peu féminin et qu'il vaut mieux laisser cela à un ami ou un protecteur masculin. Etre accusées de se rebeller contre quoi que ce soit qui puisse être qualifié d'ordonnance sociale est perçu comme une accusation d'offense grave, pour le moins, contre les convenances de leur sexe. Il faut un courage moral exceptionnel, ainsi qu'un désintéressement total, à une femme pour exprimer des opinions favorables au droit de vote des femmes, du moins jusqu'à ce qu'il y ait une perspective d'obtention. Le confort de sa vie personnelle et sa considération sociale dépendent généralement de la bienveillance de ceux qui détiennent un pouvoir indu. Pour les détenteurs du pouvoir, toute plainte, aussi amère soit-elle, concernant l'abus de ce pouvoir constitue un acte d'insubordination moins flagrant que de protester contre le pouvoir lui-même. Les déclarations des femmes en la matière rappellent celles des anciens condamnés à mort qui, sur le point d'être exécutés, clamaient leur amour et leur dévotion au souverain dont le mandat injuste les avait soumis. Griselda elle-même pourrait être comparée aux discours que Shakespeare prête aux victimes masculines du caprice et de la tyrannie royale : le duc de Buckingham, par exemple, dans Henri VIII, et même Wolsey. Les femmes de lettres, surtout en Angleterre, font preuve d'une audace ostentatoire en niant tout désir d'égalité ou de citoyenneté et en proclamant leur entière satisfaction de la place que la société leur assigne. Elles exercent en cela, comme à bien d'autres égards, une influence des plus néfastes sur les sentiments et les opinions des hommes, qui acceptent sans méfiance les servilités du flagométrie comme des concessions à la force de la vérité, sans se rendre compte qu'il est de leur intérêt personnel de professer les opinions qu'elles estiment susceptibles de plaire aux hommes. Ce n'est pas parmi les hommes de talent, issus du peuple et protégés par l'aristocratie, que l'on recherche les chefs d'un mouvement démocratique. Les femmes de lettres sont tout aussi peu susceptibles de privilégier la cause des femmes à leurs propres considérations sociales. Leur succès littéraire, comme leur succès féminin, dépend de l'opinion des hommes ; et leur opinion des hommes est si négative qu'elles croient qu'il n'y a pas plus d'une personne sur dix mille qui ne déteste ni ne craigne la force, la sincérité ou l'ardeur chez une femme. Elles s'efforcent donc d'obtenir le pardon et la tolérance pour les qualités que leurs écrits pourraient révéler sur d'autres sujets, en faisant preuve d'une soumission calculée sur ce point : ne donner aucune occasion aux hommes vulgaires de dire (ce que rien n'empêchera les hommes vulgaires de dire) que le savoir rend les femmes peu féminines et que les femmes de lettres sont susceptibles d'être de mauvaises épouses.

Mais assez parlé d'autant plus que le fait qui justifie cette remarque rend désormais impossible d'affirmer l'acceptation universelle des femmes (à quelques exceptions près) de leur condition de dépendance. Aux États-Unis, du moins, il existe des femmes, apparemment nombreuses et désormais organisées pour influencer l'opinion publique, qui exigent l'égalité au sens le plus large du terme, et ce, en faisant appel directement au sens de la justice des hommes, sans se contenter de déplorer timidement leur mécontentement.

Comme tout mouvement populaire, celui-ci risque d'être sérieusement freiné par les erreurs de ses partisans. Jugés selon les critères habituels des réunions publiques, les discours prononcés à la Convention se distinguent par la prépondérance de l'argumentation rationnelle sur l'argumentation péremptoire ; mais il existe quelques exceptions : et des éléments auxquels il est impossible d'attribuer un sens rationnel se sont glissés dans les résolutions. Ainsi, la résolution qui énonce les revendications des femmes, après avoir revendiqué l'égalité dans l'éducation, dans les activités professionnelles et dans les droits politiques, énumère comme quatrième revendication une notion d'union sociale et spirituelle" et de moyen d'exprimer les plus hautes conceptions morales et spiri-

tuelles de la justice”, avec d’autres formulations similaires, qui ne font que nuire à la simplicité et à la rationalité des autres revendications : à l’instar de ceux qui tentent maladroitement de combiner une égalité nominale entre hommes et femmes avec des distinctions imposées dans leurs priviléges et leurs fonctions. Ce que les femmes réclament, ce sont l’égalité des droits, l’égalité d’accès à tous les priviléges sociaux. Il ne s’agit pas d’une position à part, mais d’une sorte de sacerdoce sentimental. C’est à ce principe, le seul juste et rationnel, que se conforment, pour la plupart, les résolutions et les discours. Ils contiennent si peu d’éléments semblables au paragraphe absurde en question que nous soupçonnons qu’il ne soit pas l’œuvre des mêmes personnes que la plupart des autres résolutions. La force de la cause réside dans le soutien de ceux qui sont guidés par la raison et les principes ; et tenter de la recommander par des sentiments, absurdes sur le plan du raisonnement et incompatibles avec le principe fondateur du mouvement, revient à mettre une bonne cause sur le même plan qu’une mauvaise.

Tout porte à croire que l’exemple américain sera suivi de ce côté-ci de l’Atlantique ; et un premier pas a été franchi dans cette partie de l’Angleterre où tout mouvement sérieux en faveur du progrès politique prend naissance : les régions industrielles du Nord. Le 13 février 1851, une pétition de femmes, approuvée lors d’une réunion publique à Sheffield et réclamant le droit de vote, fut présentée à la Chambre des lords par le comte de Carlisle.